62e ANNÉE. — N° 103 VENDREDI 1er SEPTEMBRE 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les incidents sanglants du Havre. Contre les professionnels de la guerre sociale. — Dans l'attente de la réponse de la C. D. R. Une interwiew imprudente du délégué britannique. — L'action de la France doit être réfléchie. — Les hostilités reprennent en Asie-Mineure.

Le sang a coulé au Havre.

Il n'est pas un seul Français, digne de ce nom, qui ne déplore ce malheur.

Rien de plus attristant que le spectacle des incidents qui se sont déroulés dans le grand port de la Manche.

Pourtant, il ne convient pas d'en exagérer la gravité : on a des raisons d'espérer que ces incidents, non seulement ne s'étendront pas, mais même sont terminés.

On connaît l'origine du différend : une question de réduction de salaires proposée par les patrons métallurgistes. Les ouvriers la refusèrent et se mirent en grève.

Celle-ci se poursuivait depuis plusieurs semaines, *sans incident*, tandis que, de part et d'autre, on s'efforçait de trouver un terrain d'entente.

On aurait fini par tomber d'accord.

Bref, conflit purement économique.

Mais les agitateurs de profession ne pouvaient accepter une discussion paisible : il leur faut de la violence, voire du sang, fût-il celui de ces ouvriers qu'ils prétendent défendre.

Aussi bien, les militants communistes, les « unitaires », saisirent-ils l'occasion de tenter une expérience révolutionnaire de grande envergure : ils vinrent prêcher la lutte de classe, préconiser la violence, exciter les passions.

Ce qui devait arriver, arriva.

De purement économique, le conflit devenait politique.

Mais il n'est pas douteux qu'on eût évité toute effusion de sang, si on avait pu prévenir la propagande infâme.

C'est pourquoi nous ne rejetterons pas la responsabilité première sur les ouvriers du Havre. Ils sont les principales victimes des incidents. Ils sont aussi les grandes victimes des meneurs, des professionnels de la guerre civile.

N'oublions pas non plus que dans les rangs des ouvriers du Havre, il y a — comme dans tous les ports — de forts contingents d'étrangers qui, c'est un fait notoire, sont les plus fervents à provoquer les désordres.

La vérité, c'est que la classe ouvrière française possède un profond bon sens naturel et que, dans sa grande majorité, elle discerne nettement le métier de dupes que nos bons communistes voudraient lui faire tenir.

Et c'est pourquoi, elle ne « marche » pas.

Oui, malgré plusieurs tentatives, la France jouit, depuis la guerre, d'une magnifique santé sociale qui fait l'admiration, et sans doute, l'envie, de l'étranger.

La classe ouvrière française ne demande qu'à travailler paisiblement, et qu'à goûter les fruits de son labeur.

Aux Pouvoirs Publics, il appartient de fermer la bouche aux prédicateurs de l'émeute.

Tout le monde s'en félicitera.

⁂

On est toujours dans l'attente de la réponse de la Commission des Réparations à la demande allemande de moratorium.

Il est malaisé de formuler un pronostic.

Néanmoins, il semble de moins en moins probable que les délégués aboutissent à un accord unanime.

Le délégué de Grande-Bretagne, sir Bradbury, vient en effet, par des déclarations publiques, que publie le *Times*, d'expliquer que les alliés sont obligés d'accorder une certaine confiance au gouvernement allemand.

Il affirme entre autres choses :

En ma qualité d'expert dans la question des réparations, je me sens obligé maintenant de déclarer que le seul moyen d'obtenir de l'Allemagne quoi que ce soit est de lui accorder du répit et de ne pas mettre d'obstacle dans la voie du relèvement de son crédit, tandis qu'un moyen certain de ne rien obtenir serait d'agir sans se rendre compte des répercussions considérables que ne manquerait pas de produire une catastrophe, aujourd'hui imminente.

Avec une clarté absolue, le délégué britannique prend position pour un moratoire pur et simple, il repousse non seulement l'idée d'exiger des paiements, mais encore celle de réclamer des garanties et il considère comme dangereux le recours à des sanctions quelconques.

De telles déclarations sont particulièrement regrettables.

Alors que des négociations se poursuivent encore entre alliés, et qu'on ignore en quel sens elles s'orienteront finalement, il est inconcevable que l'un d'eux prenne publiquement position contre telle ou telle solution.

La Commission des Réparations constitue une espèce de tribunal. Conçoit-on qu'un juge quelconque se prononce ouvertement avant le rendu de l'arrêt ?

Certes, sir Bradbury n'a pas inventé cette méthode. Déjà Lloyd George, à la veille de la Conférence de Londres, avait procédé tout de même.

Le procédé n'en est pas moins condamnable. Il apparaît non seulement discourtois vis-à-vis des partenaires, mais dangereux.

Il est dangereux, parce que cette politique ostensiblement séparée ne peut qu'encourager l'Allemagne à persévérer dans ses illusions, ses égarements... et ses résistances.

A supposer, par exemple, que le Reich, par crainte de représailles, eût eu au dernier moment la velléité de présenter une proposition acceptable, le geste de sir Bradbury ne peut que l'inciter à persévérer dans son intransigeance.

Sir Bradbury aujourd'hui, comme hier Lloyd George, par leurs propos prématurés, font de la mauvaise besogne

⁂

Est-ce à dire que, dès prononcée la décision de la Commission des Réparations, la France reprendra sa liberté d'action.?

Il n'est pas impossible.

Et de fait, alors qu'on escomptait encore pour mercredi soir ladite décision, on annonçait, pour jeudi matin, un important Conseil des Ministres.

Le gouvernement français, en effet, peut être amené à prendre à brève échéance de graves résolutions.

La tactique politique qui consiste à suivre les événements, plutôt qu'à les prévoir et les diriger, est déplorable.

Il sied que le gouvernement français soit prêt désormais, d'un moment à l'autre, non pas *à préparer*, mais bien *à exécuter* un plan d'action.

Ce n'est pas à dire qu'il faille agir précipitamment non plus qu'à la légère.

M. Pierre Bernus, dans les *Débats*, estime très justement :

S'il ne s'agissait que de manifester avec éclat que nous n'abandonnons rien de notre droit aux réparations, rien ne serait plus simple : les moyens d'action ne manquent pas. Mais M. Poincaré a lui-même fort bien indiqué la pensée qui l'anime en disant à plusieurs reprises que ce qui le préoccupe, c'est d'obtenir des gages productifs qui constituent pour nous une véritable garantie de paiement.

L'essentiel n'est donc point de répondre du tac au tac et de frapper immédiatement un grand coup d'éclat ; il s'agit avant tout de ne pas s'engager au hasard et de ne recourir qu'à des mesures qui puissent être financièrement et économiquement efficaces.

En la circonstance, et plus que jamais, il importe de ne se décider à une action quelconque qu'après en avoir minutieusement pesé toutes les conséquences.

⁂

En Asie Mineure, les hostilités viennent de s'ouvrir à nouveau entre Grecs et Turcs.

Ce sont ces derniers qui, pour cette fois, ont pris l'initiative de la lutte, alors qu'il y a peu de temps on prévoyait au contraire une offensive grecque.

Les Kémalistes veulent régler par les armes le différend toujours en suspens.

Que vont faire les Alliés ? Quel sort va être réservé à la prochaine Conférence de Venise, chargée d'élaborer la paix du Proche-Orient ?

On prédisait déjà son échec certain !

Désormais, on a moins de chances d'aboutir à un accord, à moins que les troupes d'Angora remportent sur les Grecs une victoire décisive.

Mais ce résultat est peu probable.

Quel lamentable spectacle que celui de deux peuples, complètement épuisés qui, par haine, n'en veulent pas moins continuer à se battre !

Et dire qu'il s'est trouvé des cabinets alliés pour encourager, en dessous-main, la lutte !

Pauvre humanité !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Vers la République rhénane

Les agriculteurs de la région de Obheinein se sont réunis dans la journée du 28 dans une grande réunion qui a été tenue à Eunruhr. Ils ont été unanimes à approuver les décisions du parti populaire rhénan.

Les agriculteurs ont voté une résolution appuyant le programme du parti et lançant un appel à tous les peuples pour que le droit de se constituer en République rhénane indépendante leur soit reconnu.

La planche aux marks

A Berlin, la Banque d'Empire porte le taux de son escompte de 6 à 7 0/0.

Dix milliards de billets ont été émis la semaine dernière.

Les réparations

Une note du gouvernement allemand du 25 août indique que le total général des versements effectués par l'Allemagne représente une somme supérieure à 100 milliards de marks-or. Cette somme se décompose ainsi : versement en espèces résultant du traité de paix, 2 milliards 200 millions ; prestations en nature, 16 milliards 300 millions ; frais d'occupation, cession des droits de l'Allemagne sur ses alliés de guerre, biens allemands liquidés à l'étranger, etc., 19 milliards 700 millions, soit 38 milliards de marks-or. Le reste est représenté par la valeur des territoires cédés par l'Allemagne et les colonies allemandes.

Optimisme allemand

La presse allemande commente en termes favorables l'invitation faite par la Commission des Réparations pour entendre les délégués allemands. Le *Berliner Tageblatt* écrit :

« L'invitation de la Commission des Réparations signifie que l'on n'a pas jeté dans la corbeille à papier les propositions allemandes, mais que l'on veut les discuter. Les possibilités d'entente entre les membres de la Commission des Réparations, et par là d'un moratoire, existe donc. »

La *Tægliche Rundschau* s'exprime en termes analogues.

La *Deutsche Tages Zeitung* écrit :

« Il est évident que nous envoyons des délégués à Paris, et que ceux-ci exposeront une fois de plus, de la façon la plus pressante, la nécessité d'un moratoire pour l'Allemagne. Il est toutefois absolument impossible de soumettre des propositions allant plus loin que celles qui ont été communiquées aux délégués de la Commission des Réparations à Berlin. »

Appel des Soviets à l'Allemagne contre la France

Le journal soviétique « Pravda » publie un article significatif au sujet de la situation en Allemagne. On y relève le passage suivant : « Lorsque les masses du peuple allemand se seront rendu compte qu'elles doivent prendre des mesures pour résister à l'impérialisme français, elles ne trouveront aucun appui, mais si le peuple allemand désire rassembler des forces pour commencer la lutte, le prolétariat russe lui viendra en aide ».

La nouvelle église bolchevique et Tolstoï

La nouvelle église soviétique examine la question d'annuler l'excommunication qui frappa le comte Léon Tolstoï et de préparer pour lui une nouvelle prière, d'après laquelle il serait considéré comme le prophète d'une nouvelle religion.

L'influence française dans les Balkans

M. Paul Tapponnier, député de la Haute Savoie, ancien combattant de l'armée d'Orient, qui est actuellement dans les Balkans, a déclaré dans une interview accordée à l'un de nos confrères, que la France jouit dans la péninsule balkanique d'une influence prépondérante. Des établissements d'enseignement florissants, des groupements actifs comme « L'Alliance française », et des œuvres charitables comme « La Goutte de lait », etc., contribuent puissamment à son développement.

Le chômage aux Etats-Unis

Une dépêche de Michigan annonçait qu'à la suite de la pénurie de combustible, provoquée par la grève des mineurs, un certain nombre d'usines de construction d'automobiles avaient décidé de fermer leurs portes.

Un télégramme de Détroit annonce que M. Henry Ford vient de décider à son tour, la fermeture de toutes les usines à dater du 15 septembre.

Des milliers d'ouvriers, dont les salaires forment un total hebdomadaire de 2.500.000 dollars, se trouveront ainsi réduits au chômage.

Au Maroc

Dans la région du Moyen-Atlas, après le départ de nos troupes mobiles, des insoumis ont repris contact avec nos postes. Quelques-uns d'entre eux, qui s'étaient infiltrés à l'arrière de nos lignes, grâce à la nature boisée de la contrée, ont été repoussés.

Cinquante-deux tentes des Méni M'Guid ont fait leur soumission à Tadla.

Sur le front de Chleuh, l'annonce de nos prochaines opérations sur Ouauilzert a jeté le désarroi chez les insoumis. Le groupe mobile de Tadla et celui de Marrakech, qui vont y prendre part, sont en voie de concentration, le premier au sud de Beni-Mellal, le second à Azilal.

La harka du pacha El Hadj Thami-el-Glaoui, groupée à Tazert, est arrivée à Demmat.

La T. S. F.

Entre le ministre des postes et télégraphes yougo-slave et une Société de radiotélégraphie française a été signé un contrat accordant à cette Société l'installation et l'exploitation d'un grand poste radiotélégraphique qui sera établi à Belgrade. Ce poste, très puissant, communiquera directement avec tous les postes européens. Il communiquera avec les postes extra-européens par l'intermédiaire de la station française de Ste-Assise.

Mort d'un député

On annonce la mort de M. Corentin Guyho, ancien magistrat, député et conseiller général du Finistère ; élu en 1914 puis invalidé et non remplacé, M. Corentin Guyho avait été réélu en 1919 sur la liste démocratique d'union républicaine. Il était âgé de 78 ans.

Une trombe en Lot-et-Garonne

Un gros orage a éclaté sur Agen et la région pendant près de vingt minutes. La tempête a fait rage et une trombe de vent, de grêle et de pluie s'est abattue sur la ville et les environs.

Dans l'agglomération, la plupart des maisons des quartiers bas ont été envahies par les eaux ; les arbres déracinés, les toitures emportées, les plafonds effondrés ne se comptent pas.

CHRONIQUE LOCALE

Médaille militaire posthume

La médaille militaire a été attribuée à la mémoire de notre regretté compatriote, Célestin Sabruzat, originaire de St-Simon, mort pour la France.

Le texte de la citation qui, au « Journal Officiel », accompagne la décoration est ainsi conçu :

« Brave soldat. Très belle attitude au feu. Tombé glorieusement à son poste de combat, le 31 janvier 1917, devant Prosnes. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

SERVICES D'ÉTAT

M. Emmanuel Brousse, député, raconte dans le *Petit Journal* le « cas typique » d'un haut fonctionnaire qui, pour « prendre son congé », n'a pas hésité à abandonner son service et à léser les intérêts d'un très grand nombre de commerçants et de l'Etat.

Il s'agit, indique M. Brousse, du chimiste en chef du laboratoire du port de Cette, qui partit en congé le jour même où l'accord franco-espagnol était en vigueur, c'est-à-dire au moment où les marchandises espagnoles, notamment les vins, allaient affluer à nos frontières et surtout dans nos ports.

Or, la douane ne peut livrer les marchandises, les vins, tant que le laboratoire n'a pas analysé les échantillons.

Le résultat, écrit M. Brousse, a été l'embouteillage complet du port de Cette, des pertes énormes pour les exportateurs espagnols et pour le commerce des vins français, une protestation énergique et légitime des viticulteurs espagnols et des remontrances diplomatiques très vives de la part de l'Espagne qui ont mis le gouvernement français en fâcheuse posture.

Cette histoire-là n'est pas faite pour nous attirer l'estime des étrangers, et elle démontre avant tout, combien il serait désirable d'industrialiser les services publics.

Si le chef de service incriminé était payé par les commerçants qui sont obligés de lui porter les échantillons de leurs marchandises aux fins d'analyse, il est probable qu'il n'aurait pas pris le rapide pour aller jouir de son congé.

Mais commerçants et industriels ne sont intéressants que lorsqu'ils paient les impôts. S'ils ne font pas pas de bonnes affaires, si leurs affaires sont entravées par des employés tatillons et peu gracieux, ils n'ont pas la ressource de passer à la fin du mois à la caisse de l'Etat pour toucher des appointements.

Au contraire : à cette caisse ils doivent se rendre pour verser l'argent qui sert à payer ceux qui sont chargés de faciliter leurs affaires et non de les entraver.

Mais, fait plus grave, alors que l'embouteillage du port de Cette avait lieu, par la faute d'un chef de service qui, comme l'indique M. Brousse, n'a pas voulu sacrifier ses convenances personnelles à son devoir professionnel, son intérêt propre à l'intérêt supérieur du pays, la propagande allemande fait publier en gros caractères dans la presse espagnole que 25 locomotives allemandes de 96 tonnes, chargées sur 100 wagons spéciaux allemands, et fabriquées pour le compte des compagnies ferroviaires d'Espagne par la maison Hentschel et Sohn, de Cassel, ont traversé l'Allemagne, la France et sont arrivées à Port-Bou, en moins de dix jours.

Tout ceci se passe de commentaires. C'est un fait isolé, dira-t-on. Non. Il est trop prouvé que les intérêts du commerce, de l'industrie, du contribuable sont souvent sacrifiés par suite de l'indifférence, du mauvais vouloir des services de l'Etat.

Hélas ! Si une réforme s'impose, c'est bien celle de ces services !

LOUIS BONNET.

Corps retrouvé

En procédant à des fouilles sur les champs de bataille d'Artois, il vient d'être retrouvé à Carency, cimetière militaire, le corps d'un soldat français sur lequel on a retrouvé une plaque d'identité portant les indications ci-après :

Mounic Adolphe, classe 1915, Recrutement Cahors, Matricule 185,

Renseignements fournis par le Comité de Lorette, 4, rue des Fours à Arras, qui se tient à la disposition des familles pour les aider dans la recherche de leurs disparus.

Monuments historiques

M. Emile Delmas, le dévoué député du Lot, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Monsieur le député
et cher collègue,

Comme suite à ma lettre du 5 mars dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, par arrêté du 5 août 1922, j'ai prononcé le classement au nombre des monuments historiques de la vieille halle de Beauregard (Lot).

Je me félicite de cette décision, qui répond au désir que vous aviez bien voulu m'exprimer et vous prie d'agréer, etc., etc.

A la mémoire de Ch. Bourseul

Un comité vient de se former à St-Céré, pour l'érection d'un monument à Bourseul, l'inventeur du téléphone. En voici la composition :

Président d'honneur : M. le sous-secrétaire d'Etat des P. T. T.

Président : M. Castagné, maire de Saint-Céré.

Vice-Présidents : M. le délégué du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T. ; M. de Monzie, sénateur, président du Conseil général du Lot ; M. Bastit, conseiller d'arrondissement.

Secrétaire général : M. Armand Delpech, sous chef de bureau à l'administration centrale.

Trésorier : M. Seigé, rédacteur à la direction des P. T. T., Cahors.

Membres d'honneur : M. Loubet, sénateur ; M le docteur Fontanille, sénateur ; M. le Prince Murat, député ; M. le préfet du Lot ; M. le directeur des P. T. T. du Lot

La vie chère

Un de nos amis nous adresse une lettre dans laquelle il signale le fait suivant :

« J'étais auprès d'une revendeuse à laquelle je voulais acheter quelques fruits. Je dus attendre un moment, car elle était en train de compter des pêches qu'elle achetait à une femme de la campagne. Il y en avait huit douzaines que je lui vis payer à raison de 1 fr. 75, soit 14 fr. La paysanne avait à peine fait quelques pas que je demandai à la marchande le prix des pêches qu'elle venait d'acheter. Ce sera, me dit-elle, 4 fr. la douzaine et, choisies, 4 fr. 50...

« Une simple petite opération vous permettra de calculer le bénéfice ! Par ce temps de vie chère, j'ai supposé que cette petite histoire serait susceptible d'intéresser le public. »

⁂

Ce n'est pas évidemment des intermédiaires qu'il faut attendre la baisse. Le fait cité ci-dessus le prouve surabondamment.

L. B.

La miche de M. Chéron

« Excelsior » raconte que, à la dernière séance du Conseil de Cabinet, M. Henry Chéron, ministre de l'agriculture, fit une surprise à ses collègues.

Il y avait là réunis, attendant que M. Poincaré ouvrît la séance, MM. Maginot, Raiberti, de Lasteyrie, Reibel, Maurice Maunoury, Peyronnet et MM. Maurice Colrat et Rio, sous-secrétaires d'Etat, quand il arriva sa serviette sous un bras, un paquet sous l'autre...

— Qu'est-ce que tu nous apportes ? demanda un ministre.

M. Henry Chéron défit son paquet et, avec un large sourire, présenta à ses collègues... une miche de pain.

— Le pain Chéron, murmura M. Maurice Colrat.

— Regardez-moi ça, dit le ministre de l'agriculture. C'est frais, c'est appétissant, c'est aussi blanc que le pain que nous mangeons actuellement. Et c'est fait avec du pur froment, sans aucune addition de succédanés...

Le pain Chéron, celui que nous mangerons à partir du mois prochain, fit ainsi le tour de la table du Conseil. Et on convint qu'il n'avait pas mauvais aspect.

Pourvu que le pain qui sera livré à la consommation soit toujours le même que celui que M. Chéron présenta à ses collègues.

Cambriolage

Ressec, l'auteur du cambriolage de l'hôpital, a été écroué à la prison de notre ville dans la matinée de mercredi.

Ressec connaissait de façon précise les lieux où il a commis le vol. Il avait été, en effet, pendant plusieurs mois, interné à l'hôpital, où il servait même d'infirmier.

Ressec avait été interné à la suite de la tentative d'assassinat qu'il commit sur sa grand'mère demeurant faubourg St-Georges.

Le vol commis, Ressec s'apprêtait à quitter Cahors : il avait déjà pris son billet pour Limoges, quand l'agent

de la sûreté M. Tullius, procéda à son arrestation.

Car les soupçons s'étaient portés sur Ressec, dès que le vol fut découvert. Il avait été vu, la veille, par des miltaires hospitalisés, rôder autour de l'hôpital.

Au moment de son arrestation, Ressec avait sur lui la presque totalité du vol, 1.240 fr. 10. De plus, on trouva un billet de 20 francs qu'il avait caché dans sa casquette.

Bal des jardiniers

Ainsi que nous l'avons annoncé, samedi dernier, a eu lieu au café de la Comédie une réunion de jardiniers de Cahors, dans le but d'organiser le bal annuel en l'honneur de St-Maurille, patron des jardiniers.

A la suite de cette réunion, il a été décidé que, conformément à la tradition, le bal aurait lieu, le 13 septembre, jour de St-Maurille, dans la salle du Théâtre de Cahors.

Officiers de complément

M. le Ministre de la Guerre a décidé que les membres du corps enseignant, officiers de complément, qui désirent poursuivre leur instruction militaire peuvent effectuer pendant les vacances, dans la limite des crédits inscrits au budget, des stages soldés dans les camps, au moment du séjour qu'y font les grandes unités. Il appartient à ces fonctionnaires d'adresser leur demande de stage à M. le général commandant le corps d'armée dans la région duquel ils exercent leurs fonctions.

Postes et Télégraphes

Avis au Public

L'agence postale créée à Goujounac (Lot) sera mise en activité le 1er octobre prochain.

A partir de cette date, les correspondances à destination de cette commune devront être adressées par « Goujounac » et non plus par « Frayssinet-le-Gélat ».

Confédération générale des Vignerons du Sud-Ouest

La section du Lot de la Confédération générale des vignerons se développe heureusement, le nombre des adhérents est déjà élevé. Sous l'active impulsion du délégué départemental, ce nombre va s'accroître rapidement. Tous les viticulteurs du Lot doivent sans retard s'y faire inscrire, leur intérêt commun les y pousse. Rappelons simplement que l'objet de la confédération est en général d'étudier et de réaliser le progrès viticole et vinicole, la répression des fraudes, aussi néfastes au producteur qu'au consommateur, l'extension des débouchés, la réduction des taxes fiscales et des frais de transport.

La confédération appelle donc à elle tous les viticulteurs sans aucune distinction, car elle se tient soigneusement à l'écart de toute question politique ou religieuse pour se consacrer uniquement à l'étude des intérêts généraux de la corporation des vignerons.

La section du Lot entreprendra en outre une tâche particulière : celle de faire connaître et apprécier les vins du Quercy, qui connaissaient autrefois une si juste renommée.

Probité

Nous avons mentionné, dans notre dernier numéro, que M. Darasse, boucher, avait constaté la disparition de son portefeuille, lundi matin, sur le quai de la gare de Cahors.

Ce portefeuille, qui contenait une somme de 29.000 francs, a été retrouvé dans la soirée par M. Lapergue Edmond, manœuvre à l'Entretien du matériel de la Cie du P. O. à Cahors, au moment où il prenait le train pour Puy-l'Evêque.

Ce portefeuille était sous une banquette d'un wagon de 3e classe du train de Libos, depuis le matin 6 h., et le wagon était allé de Cahors à Libos et retour.

M. Lapergue a rapporté le portefeuille à M. Darasse, qui était à Puy-l'Evêque.

Nos félicitations à M. Lapergue.

AVENIR CADURCIEN

PROGRAMME DU 31 AOUT 1922

Sous le ciel bleu (P. R.),	Petit.
Doux Espoir (Valse),	Kelsen.
Nabuchodonosor (Fantaisie),	Verdi.
Marche Mauresque,	Maquet.
Margot (Polka),	Rivière.

Allées Fénelon, de 21 h. 1/4 à 22 h. 1/4

CYCLISTES PRATIQUES

qui voulez ingurgiter des kilomètres sans fatigue, et par conséquent avec plaisir ; apprenez à connaître, *à conduire* le moteur unique, entièrement au point, garanti :

LE CYCLO-TRACTEUR !

En 3 leçons de 2 minutes chacune vous serez fixés et chauffeurs.

Leçons et essais gratuits par le voyageur **JOUCLAS**, de passage pour 2 jours, Hôtel de l'Europe, à CAHORS. **Lui écrire il se rendra sur place.**

Adapté à votre bicyclette vous aurez une moto idéale pour **800 fr.**

GRAND CAFÉ TIVOLI

Ce soir JEUDI pour Clôture de la Saison

GRAND GALA SYMPHONIQUE

Programme de choix

En cas de mauvais temps l'ORCHESTRE se fera entendre à l'intérieur

BONNE SOIRÉE EN PERSPECTIVE

Toujours succès aux Grands Cafés de *Bordeaux* et d'*Alsace* de la Troupe LABIÉ-MOMEJEAN & Cie.

A 8 heures 1/2 soirée avec nouveau répertoire.

Lauzès

Téléphone. — Beaucoup de communes, dont quelques-unes sur la voie, et peu éloignées du chef-lieu du département, possèdent déjà leur installation téléphonique.

Lauzès, chef-lieu de canton, siège de foires très importantes, et où résident de nombreux commerçants et hommes d'affaires, attend toujours une installation, promise depuis longtemps.

Lauzès, sera-t-il le dernier chef-lieu de canton, pourvu du service téléphonique. Il faut espérer que non.

Electrification. — On nous informe que les communes de Saint-Cernin et de Saint-Martin-de-Vers, sont en pourparlers avec un directeur d'usine, en vue d'obtenir l'éclairage électrique.

Il faut espérer que Lauzès, chef-lieu de canton, ne voudra pas rester en arrière, et que notre Municipalité fera les démarches nécessaires pour doter notre petite ville, de ce mode d'éclairage propre et pratique.

Orage. — Un violent orage — sans grêle — s'est abattu, dans la journée de mardi, sur Lauzès et les environs.

Nos braves cultivateurs attendaient la pluie avec une impatience bien compréhensible.

La récolte des pommes de terre est compromise; quant au maïs et à la vigne, la pluie de mardi est suffisante pour obtenir une récolte passable.

Le tabac souffrait également de la sécheresse, et c'est tardivement que la pluie est arrivée. Cette plante ne donnera pas chez nous, cette année, le poids des années précédentes, et les planteurs de notre commune subiront ainsi une diminution de prix très préjudiciable.

Luzech

Après l'élection de l'adjoint. — La protestation suivante est adressée à la population de Luzech, au sujet de l'élection de l'adjoint au maire, élection qui a eu lieu dimanche et dont nous avons publié les résultats dans notre dernier numéro :

A la population de Luzech,

Conseillers municipaux de Luzech, constituant exactement la moitié de l'Assemblée communale, nous venons porter à la connaissance de nos concitoyens les faits suivants, les rendant juges des procédés auxquels a recours une partie du Conseil, qui, refusant de recourir loyalement au verdict des électeurs, essaie, par tous les moyens, même illégaux de prolonger son existence précaire.

Un arrêté préfectoral en date du 16 août 1922. prescrit la convocation du Conseil municipal en vue de l'élection d'un adjoint au maire. Son article 3 stipule que « pour être valable le scrutin devra durer une heure au moins dans le cas où tous les conseillers municipaux en exercice n'auraient pas pris part au vote ou ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance ».

Nous étions convoqués pour le dimanche 27 août, à 10 heures, heure légale. Nous nous sommes présentés dans la salle de la mairie à 10 h. 1/4. M. Barry, maire, nous a informés dès notre entrée, que le vote était terminé et que *huit voix* avaient désigné comme adjoint, M. Poujade, pharmacien. Ce parti-pris évident de ne pas tenir compte des termes impératifs de l'arrêté préfectoral, a amené, de notre part, une protestation tendant à l'annulation d'une élection faite dans des conditions qui constituent la pire des manœuvres.

En attendant la décision du Conseil de préfecture, nous avons tenu, en signalant à nos concitoyens, l'illégalité initiale par laquelle nos adversaires détiennent la totalité du pouvoir municipal, à déclarer que toute notre action sera dirigée vers une dissolution, qui, seule, permettra au corps électoral de se prononcer et de rendre ainsi à la commune de Luzech, en dehors de tout esprit d'intrigue, le calme et la tranquillité nécessaires à la bonne gestion des affaires municipales.

Bel, conseiller municipal, propre à Fages.
Desprats Auguste, c. m., propre à Camy.
Desprats Gustave, c. m., consr de Pre hon. à Luzech.
Lugan Clément, c. m., industriel à Luzech.
Marmier, c. m., propriétaire à Caïx.
Méraux, c. m., propriétaire à Luzech.
Reaynaly, c. m., propriétaire à Calvignac.
Verne, c. m., préfet honoraire au Peyrou.

Parnac

Fête votive. — La jeunesse de Parnac organise pour les 3 et 4 septembre de brillantes fêtes dont le succès est déjà assuré.

Les attractions les plus diverses ne manqueront pas d'attirer de nombreux étrangers pendant ces quelques jours.

Voici les grandes lignes du programme :

Dimanche 4 septembre : A 11 h., concert ; 16 h., jeux divers, courses ; 17 h., grand bal.

Concours de quilles (Rampeau) ouvert à tous les joueurs de la région : 1er prix 60 fr., 2e prix 30 fr. ; 3e prix 15 fr. ; 21 h., illumination générale ; brillant feu d'artifice ; bal de nuit.

Lundi, 4 septembre : 16 h., jeux nautiques ; 17 h., bal champêtre de jour et de nuit.

P. S. — Les joueurs sont invités à se faire inscrire assez longtemps à l'avance au comité des fêtes.

L'heure indiquée est l'heure légale.

Prayssac

Municipalité. — Par suite du décès de M. Berty, adjoint au maire, de nouvelles élections municipales auront lieu dans le délai de deux mois pour pourvoir au remplacement de deux membres décédés, conformément aux dispositions de la loi et procéder ensuite à l'élection du nouvel adjoint.

Grézels

Nos morts gtorieux. — Dimanche matin, a eu lieu la cérémonie de la réinhumation dans le petit cimetière de St Jean commune de Grézels, du soldat Albert Monteil tué en septembre 1917 à Asservillers (Somme) et dont les restes glorieux étaient ramenés du front.

Le corps avait été reçu à la gare de Puy-l'Evêque par les membres de la famille et de nombreux amis.

Le cortège s'achemina vers Grézels où l'attendait une nombreuse assistance dans laquelle figuraient l'Amicale des démobilisés, les élèves des écoles conduits par leurs instituteurs, le Conseil municipal en entier et toute la population.

Comme d'habitude la cérémonie fut touchante et grandiose. Le corbillard décoré aux couleurs nationales disparaissait sous les bouquets, les gerbes de fleurs et les couronnes.

Au cimetière, notre si sympathique maire M. Molinié salua dans un émouvant discours la mémoire du glorieux héros et lui adressa le dernier adieu.

Nous renouvelons à cette famille en deuil l'expression de nos vives condoléances.

Marcilhac-du-Lot

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal de la commune de Marcilhac s'est réuni le vendredi 26 août, à 7 heures du soir, sous la présidence de M. Gustave Falguières, maire.

Sur la proposition de M. Emile Delmas, député, membre du Conseil municipal, l'assemblée, pour protester contre le projet de cession du monopole des tabacs à l'industrie privée a pris, à l'unanimité, la délibération suivante :

Le conseil municipal de Marcilhac-du-Lot, interprète fidèle de la population de la commune composée en grande partie de planteurs de tabacs ;

Considérant que le monopole des tabacs, véritable richesse nationale est le plus florissant des monopoles d'Etat, puisqu'il rapporte annuellement plus d'un milliard ;

Considérant qu'il pourrait même rapporter davantage ;

Considérant que s'il était cédé par l'Etat à une Cie fiancière, le prix d'achat au producteur diminuerait — ce qui inévitablement compromettrait la culture du tabac en France et l'agriculture française — ;

Considérant en outre que, du fait de cette cession, le prix de vente aux consommateurs augmenterait sensiblement :

Considérant que la compagnie fermière, obligée de faire face à des frais supplémentaires et obligée de partager ses dividendes entre ses actionnaires, ne pourrait certainement pas apporter à l'Etat la réalisation de grandes économies, et que, d'autre part, il serait imprudent pour l'Etat d'abandonner à la légère un monopole indiscutablement productif ;

Considérant enfin que le Parlement a le devoir de prendre la défense de l'intérêt général au lieu de favoriser des intérêts privés et personnels ;

Emet le vœu,

Que le monopole des Tabacs ne soit pas cédé à une compagnie financière et, qu'au lieu d'être supprimé il soit l'objet d'améliorations profondes ;

Que la production en France soit intensifiée, et le réglement de culture révisé dans un sens démocratique et rationnel.

GOURDON

LA QUESTION DE L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

M. L. Cazelle, le nouveau concessionnaire de l'éclairage électrique à Gourdon nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre estimable journal, en date du 27 courant, un entrefilet traitant de l'éclairage électrique de GOURDON.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien publier à la même place, les rectifications suivantes, que je juge indispensables :

« Les travaux d'installation de l'Usine génératrice et du nouveau réseau de distribution, sont poussés activement, mais ne pouront être terminés avant six semaines.

Il est nécessaire d'indiquer à la population gourdonnaise, que le nouveau Concessionnaire de l'éclairage électrique ne veut rien négliger pour assurer une distribution irréprochable et donner entière satisfaction à ses abonnés.

Il faut que l'on sache surtout, que, de tout le matériel machines, supports, isolateurs, conducteurs, etc.., actuellement en service, rien ne sera utilisé.

Seul, le bâtiment de l'Usine, remis complètement à neuf, est destiné à recevoir les machines productrices du courant.

L'équipement de cette Usine comprendra: deux moteurs RUSTON-HORNSBY à huiles lourdes, actionnant chacun un groupe de dynamos génératrices.

Chaque moteur est prévu pour fournir une puissance utile de 45 H.P.

De plus, une batterie d'accumulateurs « TUDOR », d'une capacité de 300 ampères-heures est actuellement en montage pour venir en aide aux génératrices, le cas échéant, pendant les heures de pointe.

Le réseau de distribution dans la Ville de GOURDON sera entièrement neuf ; les cinq conducteurs prévus de sections supérieures à l'intensité qu'ils doivent supporter actuellement, pourront, dans l'avenir supporter une surcharge sans qu'il soit besoin de les renforcer.

Enfin, tous les supports fer, actuellement en place sur les immeubles, seront remplacés par des consoles d'un type étudié tout spécialement pour supporter les canalisations du réseau de distribution.

Les poteaux bois, actuellement en service, seront remplacés par des pylones en fer.

Tous les branchements reliant les installations actuelles aux lignes de distribution sont remplacés par des branchements conformes aux instructions du Service de Contrôle des Installations Electriques.

Les installations intérieures ne présentant pas un isolement suffisant, ne seront pas mises en service.

En somme, le nouveau secteur de GOURDON sera équipé de la façon la plus moderne, et répondra en tous points aux besoins de la population.

A noter, que deux réservoirs métalliques, d'une capacité de dix mille litres chacun, vont être placés à l'Usine, pour recevoir le fuel oïl ou l'huile combustible devant alimenter les moteurs.

MISE EN SERVICE

La concession de la Cie pour l'Eclairage des Villes expire, en effet, le 31 août. Toutefois, cette Cie continuera le service dans les conditions actuelles, jusqu'au moment où la nouvelle installation sera terminée, et pourra être mise en service.

Le nouveau Concessionnaire tient absolument à débuter avec un réseau de distribution parfait en tous points, et ne peut pas assumer la responsabilité d'une distribution d'énergie avec le matériel du réseau actuel.

C'est pour cela qu'il demande aux habitants de GOURDON de patienter le temps nécessaire à l'équipement de la nouvelle distribution ; ils n'en seront que mieux servis. »

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

L. CAZELLE

Nouveau sous-préfet. — M. Perretti della Rocca, le nouveau sous-préfet de Gourdon est arrivé mardi soir 29 août, dans notre ville et a pris officiellement possession de son poste mercredi 30 août.

Il paraîtrait qu'il désirerait continuer, les traditions de son regretté prédécesseur.

Nous le prions d'agréer nos souhaits de bienvenue.

Au Palais. — Le sympathique substitut du procureur de la République de Cahors, M. Andrieu, est venu à Gourdon faire l'intérim du parquet pendant une douzaine de jours.

Compatriotes. — Nos distingués compatriotes, MM. les docteurs Cabanès et Gagniayre, de Paris, sont en ce moment parmi nous.

Comme tous les ans, ils viennent prendre quelques jours de repos dans notre bonne ville.

Obsèques. — Mercredi matin ont eu lieu les obsèques de M. Grangié Antoine conseiller municipal de notre ville depuis 26 ans.

Une grande affluence a assisté à la cérémonie.

Au cimetière, MM. Davidou maire, au nom du conseil municipal et Dalet, adjoint, comme ami personnel lui ont dit en termes émus et touchants le dernier adieu.

Nos condoléances à la famille.

Violent orage. — Mardi, à midi 50, nous avons été gratifiés d'un violent orage et d'une pluie diluvienne qui est tombée, sans discontinuer, tout le reste de la journée.

Des bourrasques de vent d'une violence extraordinaire ont occasionné quelques dégâts.

Bonne journée pour l'agriculture.

Montfaucon

Conseil municipal. — M. le préfet transmet une requête sur l'utilité du curage du Céou.

Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande formulée par M. Delfour, meunier à Beulague, commune de Vaillac.

Une pétition de plusieurs habitants de la commune demande que les autobus de Gourdon et de Gramat, se rendant à Labastide et Cahors, s'arrêtent quelques instants au lieu dit Coussigné.

Le conseil donne avis favorable à cette demande et prie M. le préfet de vouloir bien insister auprès du conseil général.

M. le maire informe le conseil que, par suite de l'insuffisance de l'effectif scolaire, l'administration académique envisage la suppression du poste d'adjointe à l'école des filles.

Ont voté pour la suppression : MM. Lavaur, maire ; Coldéfy, Grangié, Delmas.

On voté contre : MM. Marty, Caminade, Grat, Roumieux.

Salviac

Violent orage. — Un orage des plus violents a éclaté sur Salviac et les environs dans la matinée de mardi 29 août. On signale la présence de grelons mêlés à la pluie mais les dégâts sont insignifiants. Malgré la pluie torrentielle, les batteries des fusées paragrèles n'ont cessé de tonner durant tout l'orage.

Le vent était des plus violents, les vergers ont été quelque peu endommagés mais somme toute plus de bien que de mal car depuis de longues semaines nos paysans attendaient la pluie bienfaisante.

Autobus. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Salviac a émis le vœu qu'un service d'autobus fut organisé entre Cahors et Gourdon, les jours de foire de Cazals, Gourdon et Salviac, et deux fois par semaine pour permettre aux habitants des cantons de Salviac et de Cazals de se rendre à Gourdon pour leurs affaires.

Nous espérons que le conseil général examinera ce vœu avec bienveillance et donnera satisfaction aux cantons intéressés.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 15.

A la Commission des Réparations

L'INTRANSIGEANCE DE L'ALLEMAGNE

De Berlin : Le délégué allemand à la Commission des Réparations, M. Schroeder, aurait fait parvenir au gouvernement de Berlin un rapport sur les discussions de la Commission.

Il y déclare qu'il a été invité à s'expliquer sur les garanties supplémentaires que l'Allemagne entend fournir en échange d'un moratorium portant sur les paiements en espèces.

Le gouvernement allemand, après avoir délibéré, serait arrivé à conclure qu'aucune des propositions de la Commission n'était acceptable pour l'Allemagne.

Le gouvernement allemand déclare qu'il ne saurait prendre sur lui un engagement qu'il ne serait pas en mesure de tenir aux échéances fixées.

La décision de la Commission

On croit que la décision de la Commission des Réparations ne donnera pas entièrement satisfaction au point de vue français.

L'offensive turque progresse

D'Angora : L'offensive turque se poursuit. Le front grec a été coupé en deux parties. Une fraction se replie vers Brousse, une autre vers Smyrne.

Une contre-offensive grecque, destinée à dégager Iskmid, a été écrasée.

Les Américains sur le Rhin

De Washington : On dément officiellement l'information suivant laquelle les troupes américaines, stationnées sur le Rhin, seraient portées à 3.000 hommes.

A NOS LECTEURS

En recommandant la Quintonine à nos lecteurs nous leur donnons une excellente recette grâce à laquelle chacun peut faire lui-même, pour 2 fr. 75, un litre d'excellent vin fortifiant et guérir de cette façon la fatigue, la faiblesse et l'anémie.

Le flacon de Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

SI LE MÉDECIN A PRONONCÉ CETTE PHRASE FATIDIQUE :...

« Dans l'intérêt de votre santé et de vos nerfs vous devez ne plus boire de café » ; ne vous désolez pas de n'avoir plus à la fin de vos repas une boisson chaude et savoureuse. Buvez du Kneipp, absolument inoffensif, rappelant la couleur et le goût du café, et qui aidera votre digestion au lieu de la retarder.

1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries

CHASSEURS

Douilles à broche, cal. 16, le cent : 11 fr.
Douilles poudre T, perc. centrale, cal. 12, le cent : 21 fr.
Douilles poudre T, perc. centrale, cal. 16, le cent : 17 fr.
Fusils éprouvés poudre T, perc. centrale, 210 fr. (garantis).

E. BLANC, Armurier, 83, Bd Gambetta, CAHORS

AVIS

M. RIVIÈRE prévient le public qu'à l'occasion du **pèlerinage de Rocamadour-Padirac** il assurera le transport des voyageurs.

Prix de la place *Aller et Retour* : **15 fr.**

On peut retenir les places à l'avance.

S'adresser : **2, place Rousseau.**

A VENDRE

GRANDE CUVE

Contenance 40 à 45 barriques environ

EN TRÈS BON ÉTAT

S'adresser Bureau du Journal

A VENDRE

BARRIQUES et DEMI-BARRIQUES neuves
DEMI-MUIDS d'occasion, bon état

S'adresser à **MM. BÉRINGUÉ et GÉNIE**, *Vins*, PARNAC (Lot).

MAISON A VENDRE

Excellent rapport assuré
SANS RÉPARATION
Eau, Gaz, Electricité
W. C. à tous les étages

S'adresser au bureau du Journal

ON DEMANDE A ACHETER

DANS LA RÉGION

Industries, Fonds de commerce, Immeubles, Usines, Propriétés rapport et agrément de toute importance et prix. — Capitaux, Prêts, Commandites. — Ecr. : **Société Immobilière France-Colonies**, 1, rue de la Réale, PARIS.

A VENDRE

ÉTUDE D'HUISSIER

Labastide-Murat (Lot)
PRIX MODÉRÉ

S'adresser au Bureau du Journal

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 14

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUGUET

V

UN COUP DE REVOLVER

Dallas allongea le bras vers Durand, qui lui tendit sa pelisse. Il la prit, mais au lieu de l'endosser, il la jeta sur son bras. Son complice lui fit passer aussi son chapeau, dont il se coiffa. Puis il se dirigea lourdement vers la porte. Il chancelait ; Durand songeait ;

— Va-t-il tomber d'apoplexie ?

Mais lorsque le capitaine arriva près de Richard, un véritable coup de théâtre se produisit. La pelisse, cette pelisse énorme qui enveloppait le joueur du col aux talons, s'ouvrit tout à coup et s'abattit sur l'avocat, qu'elle recouvrit entièrement. Dallas s'était élancé en même temps qu'il jetait le lourd vêtement, et avait heurté son adversaire avec une telle violence que les deux hommes tombaient, Richard dessous, l'autre dessus, cherchant à le saisir à la gorge.

Puis, un coup de revolver retentit, légèrement assourdi par l'épaisseur de la fourrure, mais net et clair cependant comme les sèches détonations que produit la poudre sans fumée. Une odeur spéciale envahit aussitôt la chambre et les deux corps à terre restèrent immobiles quelques instants.

Ce devait mal finir, pensa Durand. Mais pourquoi l'avocat ne se relève-t-il pas ?

Ce ne fut pas Dominique Richard qui remua le premier, cependant, mais le capitaine Dallas.

Une tête sortit de la masse informe que formaient les deux adversaires étendus. Cette tête était chauve, sans chapeau, et la face en était bouleversée par une épouvante indicible. La bouche bégayait et les yeux étaient révulsés par l'horreur. On sentait que la mort venait de passer auprès de cette face hagarde, et qu'un miracle seul l'y avait fait échapper.

Dallas retira ses doigts serrés encore autour de la gorge de l'avocat, et se mit sur les genoux. Sous lui, rien ne bougea. Le corps de Richard était entièrement recouvert par la pelisse, et seul le visage émergeait, déjà pâle et les yeux clos.

Le capitaine souleva le manteau et se rejeta en arrière. L'avocat gisait sur le dos ; le plastron de la chemise venait d'apparaître et ce plastron portait une tache rouge qui s'élargissait.

Dallas laissa retomber la pelisse et se releva, reculant en même temps de deux ou trois pas. La terreur était sur son visage ; il cherchait à parler et ne pouvait y parvenir ; ses mains, agitées de mouvements convulsifs, désignaient le corps immobile, et ses regards paraissaient supplier Durand de faire quelque chose.

Durand réfléchissait profondément et ne bougeait pas.

Enfin, le capitaine aperçut à portée de sa main, sur la cheminée, un flacon de fine champagne à demi plein. Il s'en saisit et le vida d'un trait. Il put parler alors :

— Voyons !... vite !... vite !...

Durand portait illégalement le titre de docteur en médecine, mais il avait fait des études presque complètes. Il traversa le salon et vint s'agenouiller auprès de l'avocat toujours immobile. Dallas pantelait.

Posément, Durand écarta la pelisse, et découvrit le plastron de chemise, où la tache pourpre allait s'élargissant. Il saisit un poignet et consulta le pouls. Il se pencha, l'oreille sur la bouche, et écouta pendant deux ou trois secondes, qui parurent à Dallas interminables. Il se releva enfin.

— Eh bien ? lui demanda le capitaine, haletant.

— Eh bien, ce n'est pas mal travaillé, lui répondit l'ex-étudiant en médecine ; il est mort.

— Mort.

— Tout ce qu'il y a de plus mort. Le revolver a dû retourner dans sa main au moment où vous êtes tombé sur lui ; un mouvement de défense instinctif lui aura fait presser la détente, et il a reçu la balle en plein cœur. Mort instantanée. Rien à faire.

Dallas tomba sur un siège. Pendant quelques instants il ne vit rien, pas même le cadavre étendu devant lui ; pendant quelques instants il n'entendit rien, ni le battement d'une pendule sur la cheminée, ni le ronflement de Vernier qui poursuivait son somme imperturbable au milieu de cette tragédie, ni les pas de Durand qui s'était mis à arpenter le plancher.

Il finit par se ressaisir, cependant, et se demanda quelle somme de dangers pouvait ressortir pour lui de la situation nouvelle. Et presque aussitôt une pensée salutaire lui vint :

— Heureusement, c'est un accident.

Durand s'arrêta dans sa promenade.

— C'est un accident, peut-être, dit-il d'une voix que le capitaine trouva changée ; mais il s'agira d'en convaincre le jury.

Dallas se leva d'un bond.

— Que dites-vous ?

Son complice répéta, complaisamment.

— Et pourquoi parlez-vous de jury ?

La frayeur reparaissait sur le visage du bandit.

— Dame ! mon cher capitaine, je parle du jury parce qu'il y a toutes sortes de chances pour qu'il ait à s'occuper de la mort de cet homme-ci. Vous comprenez bien qu'en découvrant son corps, demain, le premier soin des gens qui l'auront trouvé sera de pousser des cris de paon, qui feront accourir la police d'abord, et ensuite le parquet. L'avocat Dominique Richard est un homme beaucoup trop important pour disparaître avec une balle dans la poitrine sans que la chose fasse un peu de bruit. Il y aura enquête, et Paul Vernier, qui dort en ce moment comme une souche, ne manquera pas de raconter qu'il nous a amenés ici, et qu'il ne sait pas comment nous en sommes sortis. De là à ce que vous soyez soupçonné d'un meurtre, après quelque mauvaise querelle de joueurs, il n'y a qu'un pas, mon cher capitaine.

Dallas regardait avec quelque stupéfaction son complice et homme à tout faire. Durand avait complètement changé d'attitude ; il affectait un ton léger et une indépendance d'esprit qu'il n'avait jamais montrés devant son chef. Dans sa surprise, le capitaine oubliait un peu son péril actuel, et sentait l'impatience le gagner à nouveau.

— Mais, dit-il, si j'étais soupçonné, vous pourriez l'être aussi ?

— Moi ? pourquoi donc ? On ne se met pas à deux pour tirer un coup de revolver. De plus, je ne joue pas, moi ! Et je n'ai pas d'antécédents judiciaires, moi ! Et je n'ai jamais donné de coups de couteau, moi !... Ah ! je suis bien tranquille !

Dallas sentait la fureur bouillir à nouveau dans ses veines. Il se contint, cependant, pour dire encore :

— Mais, au besoin, vous témoigneriez que je n'ai pas tué cet homme, puisque je ne l'ai pas tué, en effet ?

— Ça, mon cher capitaine, répondit Durand, à présent tout à fait gouailleur, c'est discutable. Vous ne lui avez pas mis vous-même la balle dans le cœur, sans doute, mais il est certain aussi que si vous ne vous étiez pas brutalement jeté sur lui, ce malheureux ne serait pas où il est. En ce qui me concerne, je ne vous veux pas de mal en particulier, et si on me laisse tranquille, je n'irai pas vous dénoncer exprès. Mais si on me tracasse, si on m'inquiète, si on a l'air de vouloir me donner une part de responsabilité là où je n'en ai pas, je me déchargerai sur vous, vous pouvez en être certain.

— Vous me dénonceriez ? Vous diriez que j'ai tué cet homme ?

La lueur sanglante avait reparu dans les yeux de Dallas.

— Sans la moindre hésitation, répondit Durand. Chacun pour soi, dans sa chienne d'existence, et j'ai la faiblesse de tenir à ma peau. En outre, vous avez à me payer pas mal d'humiliations que vous avez oubliées, vous, mais dont je me souviens, moi. Et j'éprouverai un certain plaisir, non seulement à vous dénoncer, mais peut-être à laisser entendre que Dominique Richard ne s'est pas précisément suicidé.

(A suivre)